



# La chronique ovine

## Des graminées en dérobée pour l'été

Trois espèces de graminées peuvent être semées en dérobées de mai à début juin : le sorgho fourrager multicoque, le millet perlé fourrager et le moha fourrager. Sous réserve de disposer de suffisamment d'eau pour démarrer, elles constituent un appoint pour l'été à pâturer ou pour faire des stocks. Economiquement, ces plantes sont surtout intéressantes au pâturage. L'investissement est alors rentabilisé pour un rendement de 1 à 1,5 tonne de matière sèche par hectare. Par contre, il faut atteindre 3 à 5 tonnes par hectare pour rentabiliser une récolte en foin ou en enrubannage<sup>1</sup>. Par exemple, une dérobée avec un tonnage de 5 tonnes de matière sèche par hectare revient à 96 € la tonne<sup>1</sup>.

### Un pâturage difficile à maîtriser

La valeur alimentaire de ces graminées chute très rapidement compte tenu de leur croissance rapide. Au stade épiaison, elle est équivalente à celle d'un foin de graminées au même stade, c'est-à-dire médiocre en azote avec 0,7 UF et 60 g de PDI par kg de matière sèche. Dans le cadre du projet CAP PROTEINES (en savoir plus sur [cap-proteines.idele.fr](http://cap-proteines.idele.fr)), plusieurs plateformes d'essais viennent d'être semées, dont une au CIIRPO sur le site expérimental du Mourier. Les rendements et valeurs alimentaires de différentes espèces et variétés vont ainsi être précisés. Par ailleurs, compte tenu de leur rapide pousse avec la chaleur, la valorisation en pâturage est souvent délicate et nécessite une fauche en complément dès que les plantes commencent à épier. De plus, le sorgho contenant de l'acide cyanhydrique lorsqu'il est jeune, il est fortement conseillé de le pâturer à partir d'une hauteur de 60 cm (40 cm pour le sudan-grass).



Pour en savoir plus sur les dérobées, vous pouvez consulter la fiche CIIRPO « les dérobées et les ovins : espèces à privilégier et modes d'utilisation » sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr).

*Photo : en enrubannage, les tiges représentent une part non négligeable du fourrage*  
CP : CIIRPO

<sup>1</sup> source : chambre d'agriculture du Gers 2019